



## Commune de MINORVILLE 54385

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### N° 4-06022023 – Demande de subvention DETR RD100

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	7
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	7
Date de Convocation :	31 janvier 2023
Date d'affichage	31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février à 20h, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Isabelle BRISSON et Astrid MALLICK, Messieurs Philippe HENNEBERT, Stéphane MOUROT, Stéphane SCHOUG, Jérôme MACQUIN et Marc THIRIOT

Etait absent excusé : Monsieur Philippe NICLOUX.

Etaient absents : Madame Anne SCHOUG et Monsieur et Aurélien ZIEGLER.

Monsieur Stéphane SCHOUG a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Dépôt de dossiers de demande de subvention DETR pour la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux d'aménagement de trottoirs le long de la RD100**

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de ces demandes de subventions est le suivant :

Source	Montant	Taux
Fonds propres	209 633 €	64 %
Amendes de police	20 000 €	6 %
DETR	65 981 €	20 %
Région	34 291 €	10 %
Total	329 905	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Adopte l'opération et les modalités de financement,**
- **Approuve le plan de financement prévisionnel,**
- **S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,**
- **Autorise la maire à signer tout document relatif à cette opération.**

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an ci-dessus  
Après dépôt en Sous- Préfecture mois et an ci-dessus  
Acte rendu exécutoire, ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus ;  
Et publication ou notification pour extrait conforme.

Le 06/02/2023

Le Maire  
Philippe HENNEBERT

